



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC
DU 12 MAI 2025

L'an deux mille VINGT CINQ, le lundi 12 mai à 18 heures 45, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 5 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, Mme MASIN Claudie, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme FLEURY Aurore, Mme SABACA Emmanuelle, M. BOUDOT Vincent, M. DELAIRE Claude,

Absentes : Mme DELFOUR Isabelle (arrivée à 19h22) ; Mme PARET Aurélie (arrivée à 19h54)

Absents excusés : Mme CHASSAGNE Annie ; M. BIBENS Sylvain

Exclus :

Procuration : Mme CHASSAGNE Annie à M. MESSAHEL Maurice ; M. BIBENS Sylvain à M. LAGARDE Dominique

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18 heures 48

PROCÈS VERBAL DU 14/04/2025

Approuvé à l'unanimité des présents

DÉLIBÉRATION 2025_05_01

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de passer au vote le montant des subventions versées pour l'année 2025 aux associations de droit privées :

- Amicale des chasseurs : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Amicale des chasseurs

- Association Française des scléroses en plaque : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Association Française des scléroses en plaque

- Auberge du cœur : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Auberge du cœur

- CAZE MAJOU : 600 € (Sortie de M. GATINEL Didier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à CAZE MAJOU

- CHANT'A LUSSAC : 300 € (Sortie de M. GATINEL Didier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à CHANT'A LUSSAC

- DONNEURS DE SANG : 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux DONNEURS DE SANG

- FNACA : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à la FNACA

- FOOTBALL CLUB DU GRAND ST EMILIONNAIS : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au FOOTBALL CLUB DU GRAND ST EMILIONNAIS

- JEUNES SAPEURS POMPIERS DU LIBOURNAIS : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux JEUNES SAPEURS POMPIERS DU LIBOURNAIS.

- JUDO CLUB LUSSACAIS : 500 € (Sortie de M. ROCHER Dominique)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au JUDO CLUB LUSSACAIS

- KUMITE EVOLUTION : 1 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au KUMITE EVOLUTION

- LEONIE PRAX : 600 € + 900 € de subvention exceptionnelle pour « Lussac en scène »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à LEONIE PRAX.

- LES P'TITS ECOLIERS DE LUSSAC : 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux P'TITS ECOLIERS DE LUSSAC :

- PREVENTION ROUTIERE : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à la PREVENTION ROUTIERE.

- SECOURS CATHOLIQUE : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au SECOURS CATHOLIQUE

- TENNIS CLUB DES VIGNES : 1500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au TENNIS CLUB DES VIGNES

- TELETHON : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au TELETHON

- TWIRLINGCLUB LUSSACAIS : 1 400 € (Sortie de Mme FORESTIER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au TWIRLINGCLUB LUSSACAIS : 1 400 €

- VIE LIBRE : 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à VIE LIBRE : 200 €

- 7 AKORS MUSETTE : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette Subvention à 7 AKORS MUSETTE

- EVAZION : 500 € (Sortie de Mme SABACA Emmanuelle)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette Subvention à EVAZION

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_05_02

Convention de mise à disposition d'appareils de vidéosurveillance avec le SMICVAL

Le Maire explique que dans le cadre d'une démarche écoresponsable et face aux problèmes récurrents et grandissants de déchets et de dépôts sauvages, qui dépassent l'échelle de la commune, il conviendrait de signer une convention avec le SMICVAL pour lutter contre ces phénomènes.

Cette collaboration a pour objectif commun la lutte contre les incivilités, en espérant que ces caméras positionnées à différents endroits, soient en premier lieu dissuasives, auquel cas les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la signature de la convention de mise à disposition d'appareils de vidéosurveillance par le SMICVAL.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_05_03

MAINTIEN DE LA DIMINUTION DU LOYER DE LA MAM « LES BOUT'CHOUX »

Arrivée de Mme DELFOUR Isabelle

Monsieur le Maire explique que, par délibération du 3 octobre 2024, le Conseil municipal avait décidé de diminuer d'un tiers le loyer de la MAM « les Bout'choux » afin de les aider.

En effet, le départ d'une assistante maternelle, combiné aux frais de chauffage, faisait que les charges devenaient trop importantes. Cela a coûté 1 787,76 euros à la commune.

Monsieur le Maire pose la question de savoir si la commune doit continuer à aider financièrement la MAM « les Bout'choux ».

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, estimant que la période des beaux jours arrivant, il n'y aura plus de frais de chauffage, décide de ne pas maintenir la diminution du loyer de la MAM « les Bout'choux ».

POUR : 0

ABSTENTION : 1

CONTRE : 13

DÉLIBÉRATION 2025_05_04

CONVENTIONS ENTRE LE COLLÈGE ET LA COMMUNE RELATIVE A LA MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENTS

Monsieur le Maire explique le projet de mutualisation d'équipements sportifs et éducatifs entre le collège Lucie Aubrac et la commune.

Le collège mettrait à disposition de la commune :

- le plateau sportif
- des vestiaires et sanitaires
- une salle de permanence
- une salle de restauration

La commune mettrait à disposition du collège :

- le gymnase avec les vestiaires et sanitaires
- le terrain de football avec les vestiaires
- l'ancien dojo
- la salle des fêtes
- le nouveau dojo (en projet)

Pour cela il convient de signer deux conventions :

- une convention cadre entre le département de la Gironde et la ville de Lussac
- une convention d'utilisation des locaux ou équipements sportifs du Collège Lucie Aubrac à la commune de Lussac

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces deux conventions

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_05_05

CHOIX DE DEVIS DE TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Arrivée de Mme PARET Aurélie

Monsieur LAGARDE, adjoint au Maire, responsable des bâtiments communaux, explique qu'il convient de rénover deux salles de classes à l'école, une dont la rénovation date de plusieurs années, l'autre en raison de l'ouverture d'une nouvelle classe.

Il propose deux devis :

- Entreprise Ambiance Deco : 6 266,62 € TTC
- Entreprise ZIOUKA SERVICES : 6 512 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise ZIOUKA services, un peu plus chère, mais qui est de la commune.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_06_06
CHOIX DE DEVIS DE TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur MESSAHEL, adjoint au Maire et responsable de la voirie et des espaces verts, explique qu'il est nécessaire d'effectuer le fauchage des accotements des voies communales.

Pour cela il propose trois devis :

- Entreprise ALLARY Sébastien pour 20 700 € TTC
- Entreprise ACCOFAUCHE 33 pour 23 672.36 € TTC
- Entreprise GABY DEBROUSSAILLAGE pour 15 480 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise GABY DEBROUSSAILLAGE pour effectuer les travaux de fauchage des accotements des voies communales.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_05_07
CESSION DE LA PARCELLE AB 389

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire de la parcelle AB 389 située rue du ruisseau d'argent, d'une contenance de 5 m².

La parcelle voisine AB 388 va être vendue, avec comme projet la restauration du bâtiment.

Monsieur le Maire propose de céder la parcelle AB389 au futur propriétaire de la parcelle AB 388.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de céder la parcelle AB 389 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_05_08
ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT DE LA SOCIETE REX ROTARY

Monsieur le Maire explique que la société REX ROTARY a fait un chèque de 20 € à la commune pour le remboursement d'une cartouche d'encre.

Il demande l'autorisation du conseil municipal pour encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'encaisser le chèque de 20 € émis par la société REX ROTARY.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

TOUR DE TABLE

Mr GATINEL :

- Chemins ruraux : le géomètre est venu mercredi. Il n'y a pas besoin de bornage pour les parcelles. Un compte rendu sera établi. Le prix de cession sera déterminé ultérieurement
- 13/05 : AG du Conseil des Vins et rendez-vous à la sous-préfecture pour le projet de méthanisation.
- 15/05 : Commission de sécurité pour le Rallye de St Emilion.
- 16/05 : Visite de la Sénatrice de la Gironde, Mme Conte-Jaubert. Un vin d'honneur sera servi.
- 17/05 : Inauguration de la Quinzaine de la petite enfance à Saint Laurent des Combes.
- Les deux défibrillateurs ont été vérifiés et sont fonctionnels.
- Le box Relais colis sera installé le 22 Mai. Voir avec Mr LAGUILLON pour l'inauguration.
- La campagne Primo Vélo 2025 a commencé.
- Brûlage des bois de vignes : il n'y a pas besoin de déclaration ni de demande d'autorisation à la mairie. Une fiche de consignes du SDIS est envoyée pour chaque demande. Mr GATINEL a alerté la sous-préfecture et la DDTM pour signaler le vide administratif concernant ces brûlages dans les communes hors zone forestière (pas de signalement obligatoire)
- La gazette sera distribuée par les Adjointes et les employés. Remerciements à Dominique ROCHER et la secrétaire Christelle MOUGNEAU.
- Cérémonie du 8 Mai : beaucoup de monde présent suivi d'un vin d'honneur.

Mme FORESTIER :

- Pose du jeu et du socle dans la cour de l'école maternelle.
- Réaménagement d'une classe.
- 15/05 : Commission RH. Le contrat d'Eléna prend fin le 10 juillet. David arrête dès le 19 juin et Clément prend le relais du 1^{er} Juin au 30 Septembre.
- Le cuisinier viendra dès le 19 Mai prendre ses marques pour une prise de poste le 1^{er} Juin.

Mr ROCHER :

- La gazette est prête.
- Les échafaudages derrière l'église sont montés.

Mr BOUDOT :

- Le Pavillon des Millésimes veut des plots devant chez lui. Mr Le Maire lui a déjà expliqué que ce n'était pas possible. Nous avons déjà accédé à sa demande de passage piéton devant chez lui. Mr LAGARDE souligne que nous allons faciliter quelqu'un et défavoriser un autre.

Mme DELFOUR :

- Demande de pose d'un miroir à l'intersection de la route des Alberts qui mène au Maine blanc et de la départementale 122. Mr Le Maire va demander au propriétaire de couper le roncier.

Mme FLEURY :

- Mr GATINEL annonce qu'un administré veut acheter le commerce de Mme NACHIT mais ne possède pas les fonds nécessaires. Il va en parler à la CDC. Mme FLEURY en prend note.

Mme SABACA :

- Nous informe que le multi-service de Puisseguin est en difficulté et est menacé de fermeture. Cela pourrait amener plus de clients à Lussac.

Mr LAGARDE :

- Les 2 appartements ont été reloués avec une légère augmentation du loyer.
- 07/07 : changement des menuiseries de la Boulangerie (porte).
- 08/07 : changement des menuiseries de l'école (fenêtres).

Mr MESSAHEL :

- Les jardinières seront finies d'être installées dès le 13/05.
- Les travaux de voirie continuent.
- Rallye de St Emilion : les routes seront contrôlées.
- Les trous de la Place ont été rebouchés.
- Les agents ont une bonne dynamique.
- Les travaux qui ont commencé sont à l'arrêt et reprendront le 14/05.

Fin de séance à 21h05